



Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
**SECTION SEINE St DENIS:**

[Snpespjjfsu93@gmail.com](mailto:Snpespjjfsu93@gmail.com)

*Pantin, Le 14 novembre 2019*

## **Comité Technique Spécial de Seine St Denis** **portant sur** **le Projet Territorial 2019/2021**

Ce 14 novembre la Direction Territoriale convoque toutes les Organisations Syndicales dans le cadre du dialogue social, afin d'échanger sur le nouveau Projet Territorial.

Nous avons lu ce projet dans son ensemble. Tout d'abord, vous vous félicitez des « avancées considérables » de ces dernières années : l'UEHDM, la Resectorisation et l'ouverture au SAH.

Nous avons suivi ces changements :

-Le foyer d'Aubervilliers a dû fermer en 2013 pour des raisons structurelles et c'est le projet de l'UEHDM, expérimenté pendant 5 ans et non 3 ans (contrairement à ce qui est affirmé dans le PT), qui a permis de maintenir une activité en passant de 13 ETPT d'éducateurs à 7.

-Concernant le resectorisation, elle était nécessaire mais faite dans la précipitation, ainsi l'UEMO de Saint Ouen s'est retrouvée au 2eme étage de l'UEHDM d'Aubervilliers pendant une année et 3 mois, usant les professionnel.le.s et les jeunes et familles déjà en mal de repères.

-Et enfin, le transfert des missions au SAH pour décharger le SP : une solution de dépannage, bien utile certes ! Surtout quand on voit que le SAH prend en charge 1 % de nos placements en Seine Saint Denis, que 250 MJIE civiles sont en attente et qu'elles nous reviennent, en urgence. Par ailleurs, le Groupe SOS « Déclic » a récemment expliqué refuser de prendre des jeunes de Seine Saint Denis au sein du dispositif de semi-autonomie, au prétexte que l'association serait sans nouvelle de la DT concernant une dette importante.

**Nous n'appellerons pas cela des « avancées considérables » donc !**

Dans ce projet pensé à partir des « reporting », issus de groupes de travail et de dialogue social, nous avons bien retrouvé le constat alarmant du département.

L'immobilier catastrophique, les ressources humaines, contractuels et turn over important, l'augmentation de l'activité et en plus, les nombreuses prises en charge dites « retour de zones de guerre » qui continuent d'affluer sur le département du 93 depuis 2016. De plus, le document nous dit que 150 jeunes sont en attente d'être pris en charge par la PJJ à ce jour.

Face à ces problèmes identifiés, le Projet Territorial répond essentiellement par la mise en place de :

- Un agent de Prévention par unité, pour évaluer la sécurité des lieux, déjà,
- Une différenciation des prises en charge « distanciée » et « renforcer » (une façon d'augmenter les normes de prises en charge en MO)
- Des formations à des logiciels GAME et autres (pour nous donner plus de tâches administratives)
- Des activités pérennes par unité éducative (la suite n'est pas précisée)
- Des activités en détention,
- De la diversité des prises en charge en hébergement (studio aménagé, FJT)
- Des évaluations (plus d'évaluations, des lieux, des personnes etc)

**Le tout avec « la santé des jeunes et le bien être des professionnel.le.s » en axe majeur : MERCI !**

**Tout ce que nous voyons, c'est que l'activité est déjà en surcharge et que cela va continuer sans moyen supplémentaire !**

**La DT peut parler de « bien être au travail » ou « d'évaluation des risques psycho sociaux », qu'en fera t elle ? Les professionnel.le.s peuvent bien consigner les pires drames dans les cahiers CHSCT, qu'est ce que cela change ?**

Il faut attendre pour trouver un peu de propositions sur le contenu des prises en charge dans le Projet Territorial. En effet, la PJJ semble avoir pour fonction essentiellement avant tout d'orienter, comme une plateforme géante : partenariat avec les dispositifs de droits communs, EN, formation, apprentissages, etc. Le PT du 93 propose même une action pour anticiper l'accès à la majorité pour les jeunes !!! Plus de majeurs = moins de jeunes = baisse de l'activité ! Quand est ce que nous travaillons réellement les problématiques des jeunes ?

La venue de monsieur Simon le DIR à l'UEMO d'Aubervilliers en présence du STEMO de Pantin nous a confirmé qu'il n'y avait aucune perspective réjouissante, aucune idée innovante pour sauver du naufrage le bateau qui coule en Seine Saint Denis. Pire, ce dernier venait chercher un argumentaire à défendre devant la Centrale pour maintenir les 10 postes SIPEC attribués au département en 2019 !

**Nous ne pouvons qu'être choqués par tant d'indigences du Service Public face à l'augmentation des inégalités sociales et face à des situations toujours plus complexes à prendre en charge.**

L'administration se cache derrière l'inertie, le DIR donne l'exemple des téléphones portables professionnels qui seraient arrivés il y a deux ans, destinés aux personnels de la Seine Saint Denis mais personne pour les mettre en ligne, les activer etc.

Mais il ne s'agit pas que d'inertie ! Le DIR propose des solutions, concernant les RH par exemple : aller recruter à l'UFR STAPS du département afin d'attirer des professionnel.le.s du territoire- sous entendu, qui ne seraient pas contraint.e.s et forcé.e.s de venir sur le 93. Mais pourquoi cibler le public STAPS pour intégrer la PJJ spécialement ? Quelles sont les compétences recherchées de la part de l'administration ? Nos missions pourraient se substituer à des compétences apprises en fac de STAPS ? Le DIR parle de « savoir faire pédagogique », il parle de la « peur des jeunes » - sous entendu que les staptiens n'auraient pas peur, eux !! Un dénigrement à peine masqué pour les sciences humaines!!! Que signifie être éducateur.rice, psychologue, assistant social, professeur technique pour notre administration ? L'administration a déjà anéanti les ASS et les PT d'ailleurs !! La complexité de nos professions : le travail pluridisciplinaire, la clinique éducative et psychologique, l'exercice de nos missions semblent pouvoir se passer de toutes formations spécialisées.

Pour terminer cet entretien du DIR avec les équipes de l'UEMO d'Aubervilliers et de Pantin, devant nos questions persistantes, à savoir, comment fait on pour réaliser l'ensemble de nos missions ? Le DIR nous conseille de ne plus aller en audiences, ne plus se rendre au tribunal. Ces moments de justice constituent pourtant selon nous, des moments clés, importants, dans l'accompagnement. Par conséquent, l'administration suggère de renoncer à un accompagnement global et réel des adolescents, déconsidérant par là, la qualité du travail, plutôt que d'assurer des conditions permettant la mise en œuvre de l'ensemble des missions.

**Les difficultés que nous rencontrons sur le terrain sont mal identifiées et donc mal adaptées.**

D'ailleurs le Projet Territorial dit sensiblement la même chose de son point de vue, vous proposez l'axe de travail suivant : « améliorer l'identification des problématiques des jeunes confiés », nous ne pensons pas que le problème soit là, le problème serait plutôt que les problématiques que nous identifions ne rentre dans aucune de vos cases : école, mission locale, apprentissages, activités et ou formations. Les « incasables », il nous semble que de nombreux chercheurs - en sciences humaines ! - ont déjà traitée cette question pourtant !

Et cette problématique des « incasables », c'est notre mission à la PJJ, non ? Alors, que fait le service public pour tou.te.s ces jeunes qui sont justement confié.e.s à notre institution pour cette cause?

Et cerise sur le gâteau, dans le Projet Territorial du 93 est mentionné l'objectif suivant : « accompagner la réforme de la justice pénale », nous y voilà, l'accompagnement vers le vide éducatif et des cases à remplir sont là !

**Nous avons expliqué dans nos derniers tracts toutes les raisons qui font que nous ne pouvons que rejeter en bloc cette réforme qui ne dit pas son nom, l'abrogation de l'ordonnance de 45. Plus que jamais ainsi nous sommes en lutte contre la médiocrité des perspectives ordonnées par l'État pour la PJJ, envers les jeunes les plus en difficultés que toutes les administrations excluent et se renvoient.**

**Par ailleurs, lors de sa visite le premier ministre a donné comme réponse principale aux difficultés de ce département plus de police et rien pour les services PJJ !**

**Tant que le dialogue social n'aura pas d'autres utilités que de cautionner de telles dérives de notre administration, tant que le projet de code pénal pour les enfants est maintenu, nous ne siégerons plus, tout comme au niveau national, aucune délégation du SNPES PJJ FSU ne siège dans aucun département.**

**Nous ne sommes plus dans l'attente que notre hiérarchie se réveille ! Nous appelons à une mobilisation massive, du département pour commencer, en lien avec les collègues de l'ASE, de l'AVEEG, de la SAUVEGARDE, le TPE de Bobigny, en lien avec l'Éducation Nationale, la Santé, l'APHP, la Psychiatrie, les services sociaux, nous sommes solidaires de tou.te.s les professionnel.le.s du service public du département : nous connaissons tou.te.s les mêmes difficultés structurelles, les mêmes violences institutionnelles !!!**

**Aussi, nous appelons à une AG départementale le 6 décembre à 14h, nous vous tiendrons informé.e.s des lieux, en fonction de la mobilisation !**